

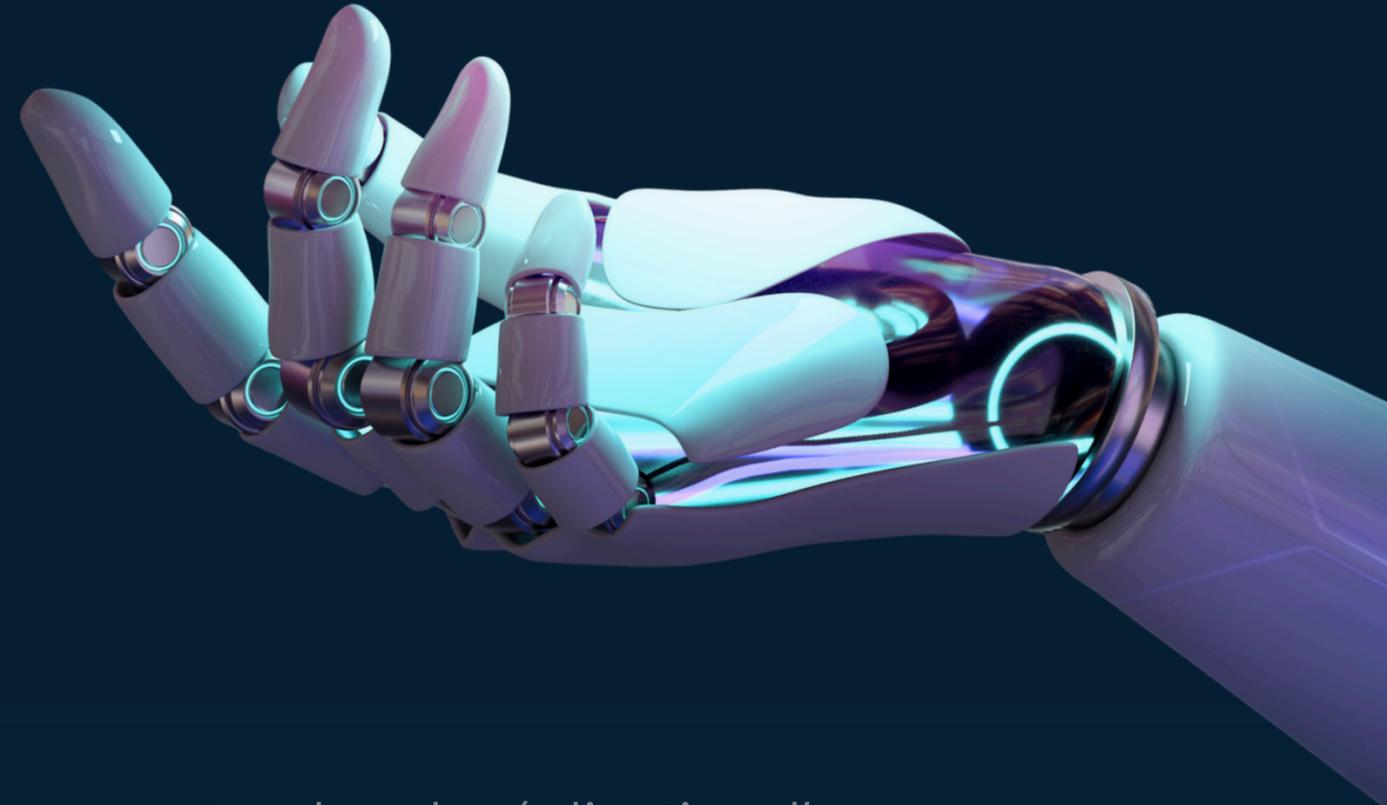
ExpertIA

EN VUE DE VOTRE FUTUR

Notre mission est d'accompagner les commissaires aux comptes dans la réalisation d'une revue analytique approfondie, en mettant à leur disposition des outils et des méthodes avancées, y compris des technologies d'intelligence artificielle (IA).

🔍 <https://>

CLICK HERE



L'équipe ExpertIA



VICTORIA B.
M1 GAIA

HUGO F.
M1 MIC

ELIA K.
M1 GAIA

ETTORE G.K.
M1 GAIA

PIERROT K.
M1 MIC

Scénario macro des étapes de la mission

Phase 1 : Approche & Intérim

- 01** **Benchmark** sur le client et l'entreprise
- 02** Rencontre client et prise d'informations
- 03** Etude de l'environnement
- 04** Alimentation de la GED
- 05** Analyse et conclusions des audits précédents
- 06** Validation des estimations comptables en comparant la saisie automatique de l'IA

Phase 2 : Préfinal & Final

- 01** Récupération des données
- 02** Analyse grâce à l'IA des valeurs et mise en évidence des anomalies
- 03** Analyse des écarts et rédaction de commentaires
- 04** Vérification des commentaires par le CAC

Phase 3 : Consolidation & Bouclage

- 01** Validation ou non des corrélations par le CAC
- 02** Rédaction d'une synthèse de recommandation par le CAC pour le client



Bénéfices de l'utilisation de l'IA dans l'Audit



Amélioration de la qualité et de la fiabilité des audits



Gain de temps et de productivité permettant d'être plus concurrentiel



Détection des risques



Réduction du temps de traitement des audits



Amélioration de la précision des audits



Harmonisation des données financières



Risques à prendre en considération lors de l'utilisation de l'IA dans l'audit

Risques déontologiques et réglementaires

- Biais algorithmique
- Protection des données sensibles
- Transparence des algorithmes
- Adaptation aux changements réglementaires
- Conflits d'intérêts



Risques liés à la sécurité et à la dépendance technologique

- Cybersécurité
- Dépendance à un seul fournisseur
- Panne informatique



Risques liés à la perte d'expertise humaine

- Perte d'expertise humaine et de jugement professionnel
- Sous-estimation des risques émergents